



1207518501

DATE DEPOT :	2012-08-10
NUMERO DE DEPOT :	2012R075094
N° GESTION :	2011B01739
N° SIREN :	529893042
DENOMINATION :	AB BRANDING DEVELOPMENT
ADRESSE :	14 Rue Thérèse 75001 Paris
DATE D'ACTÉ :	2012/06/30
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	AUGMENTATION DE CAPITAL MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

11B1733

AB Branding Development

SARL au capital de 5 000 €

Inscrite au RCS PARIS B 529 893 042

Dont le siège est 14 rue Thérèse, 75001 PARIS

Enregistré à : SIE DE PARIS 1ER POLE ENREGISTREMENT
Le 27/07/2012 Bordereau n°2012/1 231 Case n°55
Enregistrement : 375 € Pénalités :
Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros
Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros
L'Agent des impôts

Ext 7897

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2012

PF du 30/6/12 : AG - AS
06

L'AN DEUX MILLE DOUZE ET LE TRENTE JUIN à DIX NEUF HEURES TRENTE.

L'associé unique de la Sarl AB Branding Development a été convoqué par le gérant en Assemblée Générale Ordinaire au siège social.

Monsieur Arnaud BRUILLON, Gérant, préside l'Assemblée et constate qu'est présent :

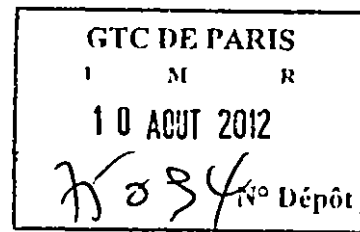
- La société Financière AB Managment,
Propriétaire des

500 parts

La totalité des parts étant représentées, l'Assemblée peut valablement délibérer, conformément à la Loi et aux statuts.

Monsieur Arnaud BRUILLON rappelle l'ordre du jour :

- Augmentation du capital,
- Modifications en conséquence des articles 7 et 8 des statuts,
- Questions diverses



Puis, Monsieur le Président ouvre la discussion.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associée unique décide d'augmenter le capital social d'une somme de 20.000 € en portant le capital de 5.000 € à 25.000 €, par augmentation de la valeur nominale des parts de 10 € à 50 € et ce par incorporation de la somme de 20.000 € prélevée sur le compte « Report à nouveau ».

Après cette opération le compte « report à nouveau » ne sera créancier que d'une somme de 1.762,07 €.

Cette résolution est adoptée.

AB

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associée unique décide en conséquence de compléter comme suit l'article 7 des statuts

« Par Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 2011 le capital social a été augmenté de 20.000 € et porté de 5.000 € à 25.000 € par augmentation de la valeur nominale des parts de 10 € à 50 € et ce par incorporation de la somme de 20.000 € prélevée sur le compte « Report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Associée unique décide en conséquence de compléter comme suit l'article 7 des statuts

« Nouvel ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de VINGT CINQ MILLE EUROS (25.000 €)

Il est divisé en 500 parts de 50 € chacune numérotées de 1 à 500. Il se trouve ainsi réparti à la constitution de la Société, savoir:

*A la société FINANCIERE AB MANAGMENT
Numérotées de 1 à 500*

500 parts

Soit TOTAL

*-----
500 parts »*

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Associée unique donne tout pouvoir au Gérant pour effectuer ou faire effectuer les formalités suites aux résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur Président lève la séance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique.

